



## Panneau vente appartement

-----  
Par oceane450

Bonjour,

Nous souhaitons vendre notre appartement, le syndic bénévole (qui est la copropriétaire du rdc) est prévenu.

Nous souhaiterions mettre un panneau "A vendre" qui serait au niveau de notre stationnement ou sur une des fenêtres de notre appartement (qui est au premier).

Sur le règlement de copro il n'y a rien d'inscrit concernant un éventuel affichage.

Pouvons nous y mettre le panneau ou devons avoir l'accord du syndic malgré tout?

Cordialement

Océane

-----  
Par ESP

Bonjour

Si le règlement de copro ne dit rien à ce sujet, il faut rechercher l'accord du syndic, voire une autorisation de l'assemblée générale.

-----  
Par oceane450

Bonjour,

Merci beaucoup pour cet éclaircissement.

Bonne journée